

Un financement participatif pour la centrale solaire d'Audenge

C'est une opportunité pour les habitants de s'investir dans leur territoire en finançant un projet local tout en récupérant des bénéfices.

Ce financement participatif permet ainsi d'ouvrir une part substantielle de l'investissement du projet au bénéfice des citoyens contributeurs : dans une logique de circuit court, la collecte est exclusivement réservée aux habitants du département et des départements limitrophes.

Modalités :

- collecte d'investissement participatif durant 10 semaines
- achat d'actions d'une valeur nominale d'1 €
- taux de rendement entre 3 et 5 %
- investissement pendant une durée de 3 à 5 ans
- pacte d'actionnaire qui définit, au jour du remboursement, une plus-value qui s'ajoutera au montant prêté
- plateforme de
Lendopolis <https://www.lendopolis.com/projet/centrales-solaires-generale-du-solaire-gironde>

Exemple : pour un investissement de 10 € pendant 4 ans, l'investisseur récupère sa mise de 10 € + les intérêts, de 3 à 5 %, pendant 4 ans.

N.B. : 40 % du capital de la centrale solaire doit être apporté distinctement ou conjointement par :

- au moins 20 personnes physiques domiciliées dans le

département d'implantation du projet ou dans les départements limitrophes ;

- la COBAN (collectivité territoriale) ;
- la Générale du Solaire (Société d'Economie Mixte – SEM).

Plus d'infos sur le financement participatif de la centrale solaire d'Audenge [>>](#)